

Climat : 7,5 milliards d'euros d'amende pour les constructeurs d'ici 2025



Article rédigé par *Economie matin*, le 26 juillet 2024

Source [Economie matin] : Des réglementations climatiques strictes

Pour répondre aux défis climatiques, [l'Union européenne](#) impose aux constructeurs automobiles des normes rigoureuses en matière de réduction des émissions de CO₂. En 2025, les véhicules neufs devront afficher une baisse de 15% des émissions par rapport à 2021, et en 2030, cette réduction devra atteindre 55%. Ces objectifs sont essentiels pour que le secteur automobile contribue à la lutte contre le changement climatique.

Cette réglementation vise à accélérer l'adoption des véhicules électriques. Cependant, les ventes de ces voitures ne progressent pas vraiment. En juin 2024, les ventes de voitures électriques ont même diminué de 1%. Cette tendance inquiète les constructeurs, qui estiment que les objectifs européens sont inatteignables sans une augmentation des aides gouvernementales et le développement des infrastructures de recharge.

Des amendes colossales à l'horizon

Les constructeurs automobiles font face à des amendes potentielles de plusieurs milliards d'euros s'ils ne parviennent pas à respecter les normes de réduction des émissions. Les analystes de la banque UBS prévoient des pénalités de 7,5 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur d'ici 2025. Volkswagen, particulièrement exposé, pourrait assumer plus de la moitié de cette somme. Le groupe a même demandé une suspension des amendes, soulignant l'importance de revoir les échéances fixées.

[Lire la suite](#)

26/07/2024 01:00